

**ECOLE ELIE JANAILLAC**

**RENTREE DU 12 MAI 2020**

**PROTOCOLE SANITAIRE**

**I - LES CONSIGNES D'HYGIENE ET SANITAIRES APPLICABLES  
AUX PERSONNELS COMMUNAUX**

- Au préalable de leur prise de service, les agents prendront leur température.
- Le personnel communal sera astreint au port du masque ou d'un dispositif type casque-visière pour la durée intégrale de leur service. Le masque de type chirurgical sera changé toutes les 4 heures.
- Les agents appliqueront les prescriptions émises par le Ministère de la Santé et l'Agence Santé France : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter immédiatement. Se serrer la main, tout comme les embrassades sont des gestes désormais défendus. La distanciation physique d'un mètre a minima fera autorité dans les locaux communaux.

**II - LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCLE SANITAIRE DANS LES  
LOCAUX (salles de classes, salles de garderie, salle de restauration  
scolaire, salles diverses et blocs sanitaires)**

- La mairie met à disposition des fonctionnaires territoriaux qui sont amenés à officier au sein de l'établissement scolaire, soit les ATSEM, personnels de restauration, éducateurs physique et sportif et agents de nettoyage les matériels de protection suivants : thermomètres, gants, masques, blouses, charlottes, casques visières, sur-blouses jetables, savon, gel hydroalcoolique et mouchoirs en papier à usage unique.
- Aux fins d'aseptiser dans des proportions sommitales les locaux où les enfants feront leur retour, les agents communaux utiliseront des produits détergents et virucides aux normes NFEN 14476, ainsi que des lingettes adaptées et efficaces dans l'éradication de toute bactérie ou virus. Des chiffons en microfibre et des gants de ménage viendront compléter cette liste de matériel mis à disposition.
- Les tables, les chaises et les zones de contact seront désinfectées de façon approfondie et minutieuse avant et après chaque service de restauration, mais aussi en fin de journée. Les sols seront lavés à périodicité journalière.
- Les jeux, jouets et tout équipement à vocation ludique feront l'objet d'une désinfection accentuée après leur utilisation par un enfant.

- Dès l'achèvement des opérations d'entretien dans les conditions strictes que nous avons évoquées précédemment, les agents jetteront leurs sur-blouses à la poubelle et regagneront leur domicile après avoir revêtus leurs tenues civiles qui devront être propres.
- Les points de contact seront désinfectés à de multiples reprises dans la journée, en l'espèce les poignées de portes et de fenêtres, les interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier, combinés de téléphone de même que le matériel informatique dans ses parties tactiles.
- Ce principe vaudra également pour les blocs sanitaires du groupe scolaire où le personnel de ménage multipliera les interventions dans cet objectif de désinfection optimale : sont particulièrement ciblés les toilettes, lavabos, chasses d'eau, loquets, interrupteurs et tout élément connexe.
- L'aération des locaux suivra rigoureusement les recommandations des autorités sanitaires. En l'occurrence, chaque pièce connaîtra un renouvellement d'air le matin, lors des récréations, au cours de la pause déjeuner et en soirée.
- Les draps des enfants de petite section qui sont amenés à bénéficier d'un temps de sieste seront lavés et changés chaque jour.

### **III - ACCUEIL DES ELEVES**

- Du 12 au 19 Mai 2020, l'accès va s'effectuer **uniquement** par le grand portail élémentaire. Cela afin de vérifier qu'aucun parent d'élève ou personne étrangère au groupe scolaire ne s'introduise dans l'enceinte de l'établissement scolaire (y compris la cour d'école) quel que soit le motif. A partir du 25 Mai, les autres points d'entrée devraient être rétablis.
- La Police Municipale et l'ASVP seront présents aux horaires d'entrée et de sortie de l'école en vue de s'assurer que les parents ne se regroupent de manière trop resserrée aux abords et sur le parking qui jouxte l'établissement. L'objectif consiste également à ce que les responsables légaux soient présents le temps absolument nécessaire à la récupération de leurs enfants et, ainsi, éluder tout vecteur de transmission voire de propagation du virus
- Des pancartes rappelant les consignes sanitaires et les règles auxquelles les parents seront soumis figureront sur les panneaux d'affichage à proximité de l'école.

#### **IV – ORGANISATION DES GARDERIES PERISCOLAIRES DU MATIN ET DU SOIR**

- S'agissant de la garderie, il reviendra à un personnel communal d'accueillir l'enfant au portail le matin et de l'accompagner jusqu'au même endroit lorsque ses parents viendront le récupérer le soir. Tout retard sera sanctionné par un refus de prise en charge. Aucun accès à l'école ne sera permis quel que soit le créneau horaire, à l'exception de circonstances qui revêtent un caractère d'urgence, telles qu'un suivi médical particulier ou retour de l'enfant à la maison pour raisons de santé. Ces mesures s'inscrivent également dans le cadre du plan Vigipirate, la menace terroriste restant à ce jour prégnante.
- Les seuls moments où le personnel dûment habilité procédera à l'ouverture du portail se situent en matinée pour accueillir les enfants, et le soir lorsque ces derniers quitteront l'enceinte du groupe scolaire.
- Chaque matin, un agent communal réalisera un relevé de température distancié à l'adresse de chaque enfant dès franchissement du portail. Dans l'hypothèse où des signaux de fièvre seraient constatés, il ne sera pas autorisé à pénétrer dans l'enceinte scolaire et repartira avec son accompagnateur.
- Chaque groupe accueilli sur les temps périscolaires ne pourra excéder les 10 élèves pour les maternelles et les 15 élèves pour les primaires. En vue de respecter ce seuil fixé par le Ministère de l'Éducation Nationale, les deux garderies habituelles seront maintenues et il est demandé aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) une semaine à l'avance auprès du service dédié de la collectivité. De nouvelles salles seront ouvertes si le besoin venait à s'exprimer.

#### **V - ORGANISATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

- La restauration s'effectuera dans les locaux habituels de la cantine scolaire. Le nombre de services sera adapté et séquencé en totale adéquation avec le nombre d'inscrits.
- Du gel hydroalcoolique sera appliqué sur les mains de chacun des enfants avant et après chaque repas. Le processus sera bien entendu encadré et expliqué en ce qui concerne les plus petits d'entre eux. Il s'agit d'éviter les rassemblements massifs et leur résultante qui s'assimilerait à de la promiscuité dans les blocs sanitaires.
- Les enfants seront répartis par 2 à chaque table de manière à respecter les gestes barrières et le principe de distanciation physique qui doit prévaloir à titre absolu.
- Les plats et les carafes d'eau seront servis par un agent communal.

- Sur la totalité du mois de Mai, des paniers froids seront fournis par la Collectivité. A l'issue, nous étudierons les améliorations qu'il sera possible d'apporter sur la composition de ces repas. Pour l'heure, notre cuisinier attitré n'est pas en mesure de reprendre ses fonctions.

\*\*\*

La Collectivité souhaite contribuer aux missions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé publique que la loi vient définir. Notre principale préoccupation est de réussir le déconfinement annoncé par le Premier Ministre.

Pour ce faire, nous avons sollicité l'intervention de cadres infirmiers volontaires dans le but de dispenser une formation sanitaire et d'hygiène aux élèves de groupe scolaire. Dans des lieux où sont dispensés des savoirs indispensables à leur construction citoyenne, il est fondamental qu'ils soient sensibilisés et informés sur tous les aspects que recèlent cette pandémie. Les caractéristiques du COVID 19 et les moyens permettant de s'en prémunir ainsi exposés aux enfants seront de nature à freiner la progression de ce fléau.

Nous vous tiendrons informés des suites de notre requête.

Le Maire,

B. LAURET